

# Règlement général de la Bourse aux livres à l'occasion du Salon du Livre de Camarès du dimanche 21 avril 2024

Le Salon du Livre de Camarès avec une partie Bourse aux livres est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique en partenariat avec la bibliothèque intercommunale de Camarès et l'Association Lire et Faire Lire.

Son objectif est de promouvoir La Lecture à tout âge.

## **Lieu de la Bourse aux livres :**

Chapiteaux au-dessus du stade, à proximité de la Salle des Fêtes Avenue de Saint-Affrique 12360 Camarès

## **Inscription :**

Les inscriptions à la bourse aux livres du Salon du Livre de Camarès se font avant le 30 mars 2024 en renvoyant le dossier d'inscription et le chèque à l'ordre de l'APE du Bassin de Camarès et à renvoyer à APE du Bassin de Camarès – (Salon du Livre) Ecole Publique - 11 Grand Rue – 12360 CAMARES

L'inscription vaut acceptation du Règlement Général. La validation de la participation se fera en fonction du nombre de places disponibles, sous réserve de la réception du règlement et du dossier d'inscription entièrement rempli. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement quel qu'en soit le motif.

## **Tarif :**

Une participation de 8 € par table est demandé. Le règlement se fera par chèque à l'ordre de l'APE du Bassin de Camarès. Le règlement sera encaissé à compter du 14 avril 2024.

## **Accueil et organisation :**

Le salon se déroulera le dimanche 21 avril 2024 de 10h00 à 18h00. Il sera ouvert gratuitement au public.

L'accueil des exposants se fera à partir de 8h00 le dimanche matin. Les véhicules devront être garés sur les parkings après avoir déchargé.

La partie « Bourse aux livres » sera sous chapiteau. Des tables d'environ 2,20m \* 0,70m seront mises à disposition. Vous pourrez demander un emplacement sans table sur demande dans le dossier d'inscription.

Les emplacements seront attribués par les organisateurs. L'exposant devra respecter l'espace qui lui est réservé et devra occuper son emplacement durant toute la durée du salon. Les allées de circulation et de dégagement réservées au passage du public devront être laissées libres.

Au terme de la vente, l'emplacement devra être laissé propre.

## **Restauration :**

Les repas sont à la charge des exposants. Un stand de restauration rapide sera présent.

Une buvette tenue par les parents d'élèves de l'Ecole Publique de Camarès vous proposera des boissons et gâteaux.

## **Assurance :**

Les participants doivent contracter une assurance personnelle pour leurs biens. En cas d'accident ou de dommage, l'exposant renonce à tout recours contre l'organisateur ou ses représentants.

## **Règlementation :**

Les participants non professionnels, en respect de la loi, devront attester sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Tous les participants s'engagent à ne pas vendre des ouvrages à caractères pornographiques ou de nature à susciter ou entretenir des préjugés ethniques, politiques ou religieux.